

# A la fois imposer et interdire

Pour les actes médicaux, la LAMal *impose* une tarification.

Pour les actes médicaux, la Commission de la concurrence *interdit* une tarification.

Dans l'assurance sociale, le tarif permet de fixer le montant des coûts pris en charge par les caisses maladies, ce qui constitue une garantie financière pour le malade. Dans l'esprit de la LAMal, les médecins et les assureurs s'unissent en *favor* des patientes et des patients, par le biais des conventions qu'ils négocient. A promouvoir!

La Commission de la concurrence traque les cartels susceptibles d'abuser de leur position dominante pour imposer leurs prétentions. Elle utilise un raisonnement purement économique. Si les associations de médecins fixent le prix des prestations dans le domaine des assurances privées, même en accord avec ces dernières, elles sont ipso facto soupçonnées de fonctionner comme un cartel. Dans l'esprit de la Commission, les médecins et les assureurs s'unissent en *défavor* des patientes et des patients, par le biais des conventions qu'ils ont négociées. A interdire!

Ce qui est obligatoire dans l'assurance sociale se trouve prohibé dans l'assurance privée.

A la fois imposer et interdire la même chose est une technique éprouvée pour rendre les gens fous. Du genre «Alice au pays des merveilles». Ici, ce message contradictoire met en évidence une des causes de la débâcle de l'assurance maladie: il n'y a pas arrêt sur image!

Je m'explique. Dans et autour de la LAMal, tout tourne, rien n'est stable.

- Les médecins sont considérés à la fois comme des escrocs et des sauveurs,
- les conventions sont traitées à la fois comme des garanties et des magouilles,
- les assureurs sont considérés à la fois comme des protecteurs et des profiteurs.

Comment voulez-vous qu'on injecte de l'apaisement, de la confiance, dans le système si, à chaque instant, les acteurs changent de masque, Mère Grand devenant le Loup et la Fée une Sorcière?

*Docteur Claude Aubert  
membre du Comité central de la FMH*